CARTE DES SITES NATURA 2000

Le réseau européen Natura 2000 renforce la protection de ces milieux naturels. D'après la Directive Habitat du 2 mai 1992, les SIC regroupent des types d'habitats naturels, des espèces animales et végétales dont la conservation est d'intérêt communautaire. Des contrats de gestion sont mis en place sur ces sites. Ces Sites d'Intérêt Communautaire sont désignés Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Dans le cadre de la Directive Oiseaux du 6 avril 1979, les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) sont des sites qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages d'importance européenne. Ces sites sont désignés Zone de Protection Spéciale, lors de leur classement qui peut en revoir le périmètre.

FR8201653 - BASSE VALLÉE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE

Le DOCOB du site de la basse Vallée de l'Ain a été réalisé en juin 2005. En divagant, la rivière de l'Ain a un pouvoir régénérant, aussi bien morphologique que biologique. Cela représente un énorme intérêt pour le maintien de la variété des peuplements végétaux et animaux.

Le milieu terrestre est composé de trois faciès principaux : - les zones découvertes en bordure de l'Ain (plages de graviers, vasières), - la forêt rivulaire proche de l'eau libre ou de la nappe phréatique (ripisylve), - les landes et pelouses sèches plus ou moins arborées sur terrasses alluviales (brotteaux).

Le milieu aquatique est composé de deux faciès principaux : - eaux stagnantes ou presque comme celles des lônes, bras morts, mares (milieu lentique), - eaux courantes comme celles de l'Ain, du Rhône ou des lônes ou bras morts (milieu lotique).

Dans le cadre de l’évaluation environnementale du PLU il convient notamment d’analyser les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km. On recense ainsi les sites suivants :

- La Dombes à 2km - Milieux remarquables du Bas Bugey à 8 km

- L’Isle Crémieu à 9km - Revermont et gorges de l’Ain à 16 km

- Steppes de la Valbonne à 11km

- Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône, de Jons à Anthon à 15 km

- Pelouse, milieux alluviaux et aquatiques de l’ile de Miribel-Jonage à 19 km



